 5-IV bcd (2010-2011) — N° 3 – **Annexe 6**

PARLEMENT WALLON

SESSION 2010-2011

12 JUILLET 2011

PROJET DE DÉCRET

contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 *

RAPPORT

présenté au nom de la Commission de la santé,
de l'action sociale et de l'égalité des chances

par

M. Daele

* Voir Doc. **5-IV bcd** (2010-2011) – N[os] 1 et 2, Annexe 6.
Voir CRIC (2010-2011) – N[o] 185.

site internet : www.parlement-wallon.be
email : mail@parlement-wallon.be

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission de la santé, de l'action sociale et de l'égalité des chances s'est réunie en séance publique de commission le mardi 12 juillet 2011, afin d'examiner le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 (Doc. 5-IV bcd (2010-2011) – N^{os} 1 et 2, Annexe 6) ([1]).

([1]) *Sont présents à la réunion :* Mme Bertouille, MM. Daele (Rapporteur), Dodrimont, Elsen, Kilic, Onkelinx (Président), Mme Salvi, M. Tiberghien, Mme Trotta.

Assiste à la réunion : Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances.

I. EXPOSÉ DE LA MINISTRE

Mme la Ministre explique qu'à la veille des congés, elle propose d'étudier les propositions du Gouvernement wallon en vue d'ajuster le budget de cette année 2011.

Fidèle à la ligne adoptée dès l'entame de cette législature, le Gouvernement wallon propose un budget rigoureux. Les ajustements envisagés sont principalement justifiés par la nécessaire indexation de certaines allocations couvrant des rémunérations.

L'ensemble des mesures d'économie est globalement maintenu. Le budget santé, action sociale et égalité des chances présente des majorations de 1,27 % des moyens d'action et de 1,25 % des moyens de paiement. Dans le cadre de la préservation de l'emploi, des moyens budgétaires additionnels ont été obtenus, principalement, afin d'accroître les crédits liés aux rémunérations et, ainsi, faire face à ce saut d'index survenu en avril 2011.

Plus particulièrement, au sein du programme 11 relatif aux politiques transversales dans le domaine socio-sanitaire, on observe :

– une augmentation de la provision transversale dans le cadre de la négociation d'un futur accord non marchand public;

– la prise en compte du saut d'index 2011, soit 7 mois pour l'année 2011;

– des moyens complémentaires pour des crédits relatifs au PCS afin de financer ce Plan de cohésion sociale en année pleine.

Pour le programme 17.12 relatif à la santé, outre la prise en compte du saut d'index 2011, des moyens ont été affectés afin, d'une part, de réaliser des études sur l'organisation et la qualité des soins en Wallonie et, d'autre part, d'organiser dans le cadre de la journée mondiale de la santé mentale une action de promotion des services de santé mentale.

Pour le programme 17.13, les majorations correspondent au saut d'index 2011.

Dans le programme 17.14, relatif à l'action sociale, on relève la prise en compte du saut d'index 2011 ainsi que la remise à niveau des annuités relatives au financement alternatif relatif aux demandes en investissement dans le secteur médico-social.

Au sein du programme 17.15, la principale augmentation concerne la dotation de l'AWIPH et, en particulier, la prise en compte du saut d'index 2011.

En conclusion, cet exercice budgétaire est essentiellement technique.

Mme la Ministre rappelle son souci constant, au travers de ces travaux budgétaires, de maintenir l'emploi et les services aux bénéficiaires toujours plus nombreux et légitimement en attente d'un service pertinent et un service de qualité. Une nouvelles fois, cet exercice d'ajustement confirme ces priorités. Aucun secteur ne voit ses moyens menacés par la rigueur budgétaire ou l'inflation.

Mme la Ministre tient à signaler que dans le document du Parlement wallon, en page 12, division organique 17 : action sociale et santé, programme 11 : politiques transversales dans le domaine socio-sanitaire. il y a un chiffre manquant. Il y a un blanc dans la colonne des moyens de paiement, année 2011, à la deuxième ligne relative aux études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques. Il faut y voir non pas zéro, mais 310 en moyens de paiement. Il s'agit là d'une correction tout à fait technique.

II. DISCUSSION GÉNÉRALE

Mme Bertouille remercie Mme la Ministre pour la présentation de l'ajustement. Elle souligne que Mme la Ministre, dans le cadre de l'ajustement, a évoqué 1,27 % de majoration qui concerne principalement les sauts d'index. Toutefois, la commissaire tient à formuler quelques petites questions.

Tout d'abord, dans le programme 17.11 relatif aux politiques transversales dans le domaine socio-sanitaire, il est question de l'accord non-marchand public, puisque c'est maintenant un accord non marchand public qui va être négocié. À ce sujet, Mme Bertouille souhaite obtenir un calendrier des négociations qui doivent commencer par rapport à l'accord non marchand 2012-2013.

Concernant l'A.B. 43.01 ayant trait aux subventions aux communes dans le cadre de la politique du plan de cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie, à l'instar de 2010, un complément représentant 3/12 des montants totaux de l'année est inscrit à l'ajustement. À cet égard, l'intervenante demande s'il s'agit d'un complément par rapport

à ce qui avait été prévu à l'initial 2011. Dans le programme justificatif, il est indiqué que l'augmentation sera récurrente dès le budget initial 2012. Mme Bertouille suppose que, dans le budget 2012, ce sera une année pleine, il n'y aura plus ce découpage attestant d'un complément par rapport au budget 2011.

Elle demande également si Mme la Ministre dispose d'une évaluation quant à l'efficacité des PCS en regard des programmes pré-existants.

En ce qui concerne le programme 17.12 santé, l'A.B. 12.02, à savoir les études et les séminaires, Mme Bertouille rappelle que Mme la Ministre a évoqué le séminaire concernant la santé mentale. La commissaire demande si d'autres choses sont prévues.

En ce qui concerne l'A.B. 41.01, intervention régionale en faveur du CRAC, cela n'est pas repris dans le justificatif.

Lors du premier ajustement 2010, le justificatif précisait que : « *Pour rappel, les moyens obtenus lors du conclave relatif à l'ajustement budgétaire 2009, soit 1 334 000 euros, ont été versés au CRAC en accord avec le Gouvernement et le Parlement afin de pouvoir être utilisés ultérieurement, dans les crédits classiques. En effet, l'ajustement 2009 ayant été réalisé tard dans l'année, il n'était matériellement plus possible d'utiliser de façon rationnelle et adéquate ces moyens.*

Il est donc proposé de reprendre, dès l'ajustement 2010, une partie de ces moyens sur la même allocation de base à hauteur de 334 000 euros. Ils sont, en effet, transférés sur l'A.B. relative au Plan de cohésion sociale.

Le solde du montant versé lors de l'ajustement 2009, soit 1 million d'euros, sera repris lors de l'ajustement 2011 afin de financer les infrastructures de répit pour enfants gravement malades (projet cofinancé par l'INAMI). ».

Dans l'ajustement, sauf oubli, il n'y a aucune somme à l'ajustement pour cette allocation de base. Mme Bertouille demande ce qu'il en est et si les projets ont été abandonnés, reportés ou s'ils seront repris au budget 2012.

En ce qui concerne le programme 17.14, concernant la famille et le troisième âge, et plus spécifiquement l'A.B. 41.04, relative à l'intervention régionale en faveur du CRAC dans le cadre du Plan d'inclusion sociale, Mme Bertouille demande un peu plus de précisions. On est passé de 11 millions 75 mille euros en 2010 à 5,25 millions en 2011, donc au budget 2011. Elle pose la question de la raison du décalage entre le justificatif de la page 48 et ce qui avait été annoncé précédemment, lors de l'examen du budget 2011 et lors de l'examen du budget 2010.

M. Tiberghien explique qu'il s'agit, effectivement, plus d'un ajustement technique. Il se dit satisfait de voir que les accords du non-marchand et le saut d'index ont été respectés. Pour le commissaire c'est beaucoup plus que du technique, c'est essentiel.

Pour le reste, M. Tiberghien souhaite obtenir un peu plus d'explications sur l'augmentation des montants relatifs aux frais d'études, séminaires, etc. Il rappelle que Mme la Ministre a parlé de promotion des services de santé mentale et d'une journée. À cet égard, il demande en quoi consiste cette initiative qui nécessite certains montants.

En conclusion, il souligne qu'il s'agit d'un ajustement budgétaire, et donc, que ce soit des plus ou des moins, l'important est de rester dans ce qui avait été convenu dans le cadre d'un budget. Il espère que dans le cadre du budget 2012, tous ensemble, ils se batteront pour avoir des montants complémentaires et que le budget 2012 présentera des moyens supplémentaires pour des nouvelles politiques et, en particulier, pour la dotation de l'AWIPH, qui est le budget le plus important et qui serait plus que nécessaire pour permettre, petit à petit, d'ouvrir encore de nouvelles places dans le cadre d'une diversification. Il importe que de nouvelles places soient disponibles pour accueillir les personnes handicapées.

M. Kilic, au nom du groupe socialiste, tient à souligner quelques points qui lui semblent importants à la lecture de ce premier ajustement budgétaire pour l'année 2011.

En effet, l'exercice effectué dans ce cadre par Mme la Ministre ne devait pas être évident, puisqu'un saut d'index est survenu dès le début de cette année. Contrainte d'augmenter en proportion les salaires, et donc les crédits dans le contexte de rigueur budgétaire bien connu, il ne restait à Mme la Ministre, somme toute, que peu de place pour développer de nouvelles politiques. En effet, sur les plus de 11 millions d'augmentation de ce budget, 8 691 000 euros sont destinés à accroître à due concurrence les crédits liés aux rémunérations.

Néanmoins, M. Kilic estime devoir poser quelques questions plus spécifiques sur certaines allocations de base qui connaissent un changement.

Tout d'abord, dans le programme santé, l'A.B. 12.02 relatif aux Études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, honoraires, il constate une augmentation de 200 000 euros qui seront destinés à financer la réalisation d'études sur l'organisation et la qualité des soins en Wallonie ainsi qu'une action de promotion des services de santé mentale. M. Kilic souhaite savoir quelles sont les études qui vont ainsi être financées, quels domaines spécifiques seront étudiés et en quoi consiste l'action de promotion des services de santé mentale.

À plusieurs endroits, dans le programme santé notamment, M. Kilic a constaté quelques diminutions de crédits par rapport à l'initial, c'est le cas pour l'A.B. 41.04 concernant la mise en œuvre du programme de transition professionnelle et l'A.B. 51.06 ayant trait aux subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement des hôpitaux. Il demande si

Mme la Ministre peut lui garantir que ces transferts ne mettront pas en péril ces politiques qui voient ainsi leurs crédits abaissés.

Dans le programme famille et troisième âge, il est prévu une augmentation de 8 000 euros pour financer partiellement le plan canicule, et ce, à travers l'opération « Eté solidaire, je suis partenaire ». Le commissaire demande à Mme la Ministre de détailler la répartition des crédits destinés à cette A.B. et d'expliquer la manière dont est financé le Plan canicule et pourquoi 8 000 euros sont puisés sur cette A.B.

Enfin, dans le programme concernant les personnes handicapées, mis à part le financement du saut d'index, M. Kilic demande que Mme la Ministre détaille le nouveau projet « Mouvement Personne d'Abord » qui sera pris en charge dans le cadre des initiatives spécifiques visant à assurer l'intégration des personnes handicapées.

M. Elsen dit qu'en soi, cela est déjà une bonne chose de pouvoir remplir ses devoirs en matière de rémunération. C'est un ajustement essentiellement technique, qui a trait au dépassement d'un indice pivot.

Concernant l'accord non marchand public, M. Elsen demande où cela en est. Il serait sans doute utile de rapidement refaire le point.

Sur les moyens complémentaires pour les crédits du Plan de cohésion sociale, le commissaire demande s'il s'agit simplement d'une retranscription pour jouer sur l'année pleine ou s'il y a du contenu complémentaire à travers cet ajusté.

M. Elsen souhaite que Mme la Ministre, puisse faire part de ce que recouvre cette activité dite de promotion de services de santé mentale, évoquée dans son exposé, car c'est un sujet important.

Mme Salvi, concernant le programme 12 – Santé, l'A.B. 12.02.00, explique la volonté de Mme la Ministre de réaliser des études sur l'organisation et la qualité des soins en Wallonie ainsi que l'action de promotion des services de santé mentale. À ce sujet, la commissaire demande s'il existe d'autres projets, d'autres idées par rapport à ces études avec, éventuellement, peut-être déjà des calendriers et des échéances fixées pour les deux initiatives annoncées par Mme la Ministre.

À l'A.B. 33.12, Mme Salvi aimerait entendre la Ministre sur les zones du Brabant wallon, de Namur et de Dinant qui, normalement, devaient faire l'objet d'un agrément. Lors de la discussion du budget, il avait été dit qu'il s'agissait d'un agrément «réseaux et services».

Concernant l'A.B. 33.17, Plan wallon de nutrition, Mme Salvi demande si Mme la Ministre peut spécifier aujourd'hui les prochaines étapes car il y a une augmentation substantielle.

De façon plus spécifique, à l'A.B. 51.06, subvention à la construction, à l'aménagement et l'équipement des hôpitaux privés, l'intervenante voudrait savoir s'il est bien question du projet de réseau santé wallon et si oui, où en est ce projet.

Sur le programme 13 – Action sociale, une question, au vu de l'annonce de Mme la Ministre sur, notamment, l'amplification de la prévention concernant la pauvreté et le surendettement avec une enveloppe de 270 000 euros supplémentaires et 80 000 euros pour un appel à projets, Mme Salvi dit ne pas les retrouver dans l'ajustement. Elle suppose qu'ils sont prévus pour l'initial 2012.

M. Dodrimont dit que concernant la partie sur les personnes handicapées, il a quelques questions d'ordre général.

Il souhaite que Mme la Ministre détaille l'état d'avancement des initiatives lancées il y a presqu'un an, telles que la mise en place de la plate-forme de soutien à l'autonomie à domicile ainsi que les cinq projets pilotes d'organisation d'activités valorisantes pour les 16 à 25 ans.

Au niveau de la politique des cas prioritaires, M. Dodrimont rappelle qu'il s'agit de personnes qui sont confrontées à des situations de détresse particulièrement lourdes et qui sont bien en droit d'attendre une réponse urgente. L'Agence intervient pour trouver une solution de placement auprès d'un service agréé par le biais de conventions nominatives en dérogation avec le moratoire. C'est tout à fait logique quand on sait qu'il y en a près de 500 aujourd'hui. Le coût annuel peut avoisiner, dans les situations extrêmes, jusqu'à 60 000 euros par an. Lors des débats dans cette même commission, à l'initial 2010, M. Dodrimont dit qu'il avait déjà attiré l'attention de Mme la Ministre sur ce qu'il estimait être la faiblesse des montants prévus, à savoir 600 000 euros au regard de la demande et de cette liste d'attente qui existe au sein de l'AWIPH. Il rappelle que Mme la Ministre lui avait répondu que d'autres moyens seraient éventuellement alloués à l'AWIPH mais qu'il fallait que la réglementation soit d'abord évaluée, éventuellement revue. De même que Mme la Ministre avait dit que le Gouvernement wallon n'irait pas au-delà de ces 600 000 euros sans avoir obtenu cette évaluation des besoins réels et du dispositif en vigueur.

Or, d'après M. Dodrimont, en mai de cette année, les crédits sont épuisés et l'AWIPH n'a pas d'autre choix que d'attendre des moyens nouveaux, ce qui ne semble pas prévu dans le cadre de cet ajustement.

500 000 euros ont bien été ajoutés dans le cadre de l'ajustement 2010. Aujourd'hui, il n'y a pas de nouveaux moyens. M. Dodrimont demande si les budgets, tels qu'inscrits, sont suffisants pour terminer l'année ou bien s'il y aura un com-

plément éventuel dans le cadre d'un deuxième ajustement. M. Dodrimont s'enquiert de l'état d'avancement de la liste unique pour l'accès aux services agréés.

Concernant le budget d'assistance personnalisée, certaines personnes se sont vues octroyer un BAP, or, elles ne bénéficient pas de l'assistance qu'elles souhaitent, et ce, depuis plusieurs mois, voire plus d'une année.

Il ne s'agit pas d'un manque de candidats pour remplir la fonction. Ces personnes ont d'ailleurs contacté plusieurs personnes disponibles pour ce faire. Il ne s'agit pas non plus d'un problème de 40 employeurs potentiels, vu que les services agréés par l'AWIPH se sont proposés pour remplir ce rôle.

M. Dodrimont profite de cette discussion, dans un cadre budgétaire, pour demander à Mme la Ministre si elle a connaissance de ce genre de problème, de cette différence entre l'octroi du BAP et sa prise en compte officielle.

Il souhaiterait savoir combien de familles sont ou ont été concernées par une situation similaire depuis la création de ce budget d'assistance personnelle et les mesures qui ont été prises pour régler, dans les meilleurs délais, les situations connues et pour éviter autant que faire se peut que des situations analogues puissent se produire ou perdurer plus longuement que de nécessaire à l'avenir.

Autre sujet des ETA, M. Dodrimont voudrait obtenir des indications quant à leur situation. En effet, Mme la Ministre avait annoncé, en juillet de l'année dernière, un plan de relance d'un montant de 800 000 euros. Ce plan avait été défini en cinq axes :

– former le personnel de production pour mieux répondre à l'évolution des technologies et des marchés;
– favoriser la reprise des ETA en procédure de liquidation;
– aider au développement de nouveaux métiers;
– accompagner les ETA dans la recherche d'aides financières liées aux lois d'expansion économique;
– former les équipes de direction.

M. Dodrimont demande l'état d'avancement pour chacun de ces points. Il pense qu'il serait utile de voir exactement la situation et l'impact de ce plan en termes de préservation de l'emploi dans le secteur.

Pour ce qui est des infrastructures, à l'initial, il était annoncé que les besoins de terrain tournaient autour de 150 millions d'euros. Il n'y a pas, dans ce budget, une quelconque avancée à cet égard. M. Dodrimont interroge la Ministre sur ce problème.

M. Nollet a annoncé plus de 300 millions pour améliorer l'isolation de 10% du parc de logements sociaux. M. Dodrimont, quant à la problématique des personnes handicapées, demande s'il ne serait pas possible de faire, par rapport à ces infrastructures pour personnes handicapées, un effort plus conséquent.

Mme la Ministre se dit heureuse de voir que beaucoup de parlementaires se sont axés sur les questions importantes, comme la santé mentale ou l'accord non-marchand public.

Effectivement, si l'ajustement est technique, il n'en reste pas moins que c'est une belle avancée puisqu'il y a un million d'euros pour négocier un accord non-marchand public. Mme la Ministre rappelle qu'ils avaient négocié, il y a peu, et obtenu un accord non-marchand privé avec des moyens pour conclure le précédent accord 2007-2009 et des moyens nouveaux pour 2010-2011. Ici, il s'agit donc d'aborder les questions avec les organisations représentatives du secteur public. Les travaux sont en cours. Le mandat a été obtenu au sein du Gouvernement wallon en juin 2011 et les moyens affectés sont à concurrence d'un million d'euros, ce qui permettra probablement d'obtenir de belles avancées pour le secteur public qui ne doit pas rester sur le carreau.

Sur les plans de cohésion sociale, Mme la Ministre dit avoir demandé, lors de cet ajustement budgétaire, que les moyens puissent être obtenus pour l'entièreté de l'année à concurrence de 9/12. Il y a donc ici un complément de 3/12 qui sera récurrent pour les exercices ultérieurs. Donc, dès 2012, les PCS pourront être financés à concurrence de 12/12.

Concernant l'A.B. relative aux études et séminaires on assiste à une augmentation de 200 000 euros pour se lancer dans une promotion, une sensibilisation aux questions liées à la santé mentale.

Quant à la semaine sur la santé mentale, elle est fixée au mois d'octobre, le 10 plus particulièrement, et, dans ce cadre, une campagne annuelle serait lancée pour attirer l'attention sur le phénomène de la santé mentale. Des *e-colloques* sur la question des acteurs sociaux et du lien avec la santé mentale ont déjà été organisés. Cette année 2011, il y aura la semaine anti-stress qui sera ce point d'accroche, cette porte d'entrée pour entrer clairement dans le débat sur la santé mentale. Le projet a pour finalité de contribuer à la qualité de vie des Wallonnes et des Wallons, à une meilleure santé, à un mieux être de la population wallonne, à diminuer les incapacités ou les invalidités qui relèvent du champ de la santé mentale et, surtout, à participer à la construction d'une nouvelle opinion à l'égard de cette santé mentale et d'éviter la stigmatisation de la santé mentale, et surtout de la maladie mentale. Concrètement, la semaine anti-stress permettra de sensibiliser et de conscientiser la population wallonne à la question de la gestion du stress et à l'importance de prendre soin de sa santé mentale, autant que de sa santé physique. Il s'agit de mobiliser les acteurs du secteur et de développer des initiatives qui

contribuent à la bonne gestion du stress. C'est non seulement une initiative mais c'est encore une étude sur l'évolution des soins de santé.

Un troisième point important dans le cadre de cette A.B., c'est Alzheimer. Il y aura le 28 septembre un colloque sur la maladie d'Alzheimer. C'est dans cette A.B. que se trouvent les moyens liés à ce colloque.

Concernant l'évaluation du PCS, l'évaluation sera réalisée sur l'ensemble du plan, pour la période d'avril 2009 à décembre de cette année 2011. À cet égard, les communes devront transmettre, pour juin 2012, les renseignements sollicités. Un rapport global d'évaluation sera ensuite réalisée au sein du SPW.

Quant à la question du million d'euros qui devait être repris à l'ajustement 2011 pour être réservé au développement du projet REPIT, ces projets REPIT ne sont pas du tous abandonnés ; Mme la Ministre dit avoir obtenu tout récemment du Fédéral, l'accord sur la manière dont ils allaient investir ces projets REPIT en Région wallonne. C'est tout récent. Il s'agit donc d'un report de ces projets REPIT. Les financements ne pourront pas être réalisés cette année, c'est la raison pour laquelle ils restent pour l'instant dans les comptes du CRAC et ils ressortiront lorsque les projets aussi sortiront. Mme la Ministre dit attendre les acteurs pour pouvoir avancer dans ce secteur. Les dossiers ne sont pas aboutis mais des contacts réguliers sont pris pour tenter de faire avancer ces projets.

Concernant les A.B. 41.03, 41.02, 41.04 et les A.B. 41.03 et 41.02 il n'y avait aucune mesure d'économie, par contre au niveau de l'A.B. 41.04, des mesures d'économie ont pu être comptabilisées à concurrence de 9 millions d'euros à l'initial, dont 1,5 million était une économie provisoire qui est récupérée ici au niveau de l'ajustement. C'est donc au total une mesure d'économie sur ce compte de 7,5 millions d'euros pour l'exercice 2011.

À propos des crédits directs sur les subventions relatives aux hôpitaux, il est clair qu'aujourd'hui, les hôpitaux ont énormément recours aux financements alternatifs et, en particulier, dans le cas de la programmation qui permet un subventionnement 90 % fédéral et 10 % régional. C'est la raison pour laquelle ces A.B. montrent aujourd'hui certaines sous-consommations et donc une diminution en termes de moyens de paiement.

Concernant « Été solidaire », il s'agit d'un budget de 10 % supplémentaires, soit 40 000 euros pour permettre de réaliser des actions spécifiques dans le cadre du plan canicule. Ces 40 000 euros n'ont pas été sollicités au niveau de l'ajustement budgétaire, ils sont simplement puisés dans le cadre de sous-consommations enregistrées.

Pour les PTP, il s'agit également d'une décision globale du gouvernement. Il a été décidé que les moyens de paiements non utilisés dans les différents budgets des ministres, en ce qui concerne précisément les PTP, seraient repris lors de l'ajustement 2011, ce qui traduit, en termes d'action sociale et de santé, un montant de 254 000 euros, soit 22 000 sur les A.B. 41.04.12 de la santé et 232 000 sur les A.B. 41.01.13 de l'action sociale.

Dans le cadre de la dotation à l'AWIPH, au delà de la question de l'index, un montant de 50 000 euros apparaît pour le « Mouvement Personne d'Abord ». Le Mouvement Personne d'Abord est une ASBL qui permet aux personnes handicapées mentales d'être représentées et de s'auto-représenter. Cette ASBL obtenait jusqu'à présent des subventions sur une base tout à fait facultative. Ce n'est pas nouveau, cela fait une quinzaine d'années qu'elle est subventionnée par la Wallonie mais la base facultative a comme conséquence qu'elle est subventionnée avec tous les aléas que cela peut représenter en termes de régularité de rentrées financières et en termes d'élaboration de budget pour une ASBL.

Pour pérenniser les activités de cette ASBL, Mme la Ministre a décidé, suite à de multiples péripéties d'enregistrements cette année, de transférer les moyens budgétaires vers l'AWIPH, soit 50 000 euros pour que l'Agence finance cette ASBL dans le cadre des initiatives spécifiques. Cela permet effectivement d'avoir *in fine* un financement structurel de cette ASBL, ce qui, est une belle initiative.

En termes d'assuétudes et d'agréments, l'administration, aujourd'hui est, pour certains secteurs, en sous effectifs. En attendant, Mme la Ministre maintient le financement via les voies facultatives. Ils ne sont donc pas du tout menacés, c'est juste un retard dans la prise en compte de ces dossiers d'agrément.

Concernant le réseau wallon santé, il est toujours sur les rails. Mme la Ministre dit vouloir soutenir le projet de la FRATEM. Un groupe de travail a été constitué pour tenter de pérenniser ce réseau qui, jusqu'à présent, a fonctionné sur la base à la fois de crédits facultatifs et sur base volontaire. Ils travaillent sur les moyens de pérenniser l'action de ce réseau wallon santé.

En ce qui concerne les services de médiation de dettes, ce sont, de nouveau, des acteurs évidemment importants dans le cadre de l'action sociale et, surtout, dans le cadre de la crise économique et financière que l'on traverse depuis 2009 et qui fait subir aux ménages de plus en plus de difficultés dans le cadre de la gestion budgétaire. Dès lors, dès qu'un incident de vie apparaît, une rupture dans la famille, une perte d'emploi, une grosse difficulté de santé, évidemment les questions liées aux ressources du ménage et l'endettement viennent rapidement sur la table.

C'est pourquoi, Mme la Ministre dit avoir décidé de renforcer le secteur. Une réforme était attendue, 270 000 euros qui sont prévus pour permettre d'améliorer le fonctionnement de ce secteur. Elle rappelle la configuration au niveau de la Wallonie, il y a bien sûr l'Observatoire wallon du crédit et de l'endettement, cinq centres de références en Wallonie que Mme la Ministre souhaite voir évoluer vers les rôles de plate-forme de coordination de tous les acteurs en charge,

de près ou de loin, de cette question de l'endettement et du surendettement en Wallonie. Il y a 218 services, un peu partout, dans les villes et communes. Il faut les soutenir et tenter de les professionnaliser encore, notamment en termes d'appuis juridiques. Les moyens ont été cherchés sur la base de sous-consommations. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas d'inscription budgétaire propre à l'ajustement. Il ne faut pas oublier d'évoquer les emplois puisque 37 postes APE pourront être dévolus à ce secteur de la médiation de dettes. Ce ne sont donc pas des effets d'annonce, c'est la juste utilisation des ressources et c'est surtout la tentative d'aider les acteurs qui, sur le terrain, rencontrent des difficultés, notamment les services qui doivent traiter un nombre important de dossiers ou, à l'inverse, des services qui sont situés dans des zones plus rurales et qui ont parfois des difficultés à se sentir soutenus et aidés. Il faudrait peut-être imaginer des regroupements; des appels à projets seront lancés à cet égard.

Concernant la plate-forme « Bien vivre chez soi », l'idée centrale du projet est de soutenir aussi les aînés lorsqu'ils sont face à un handicap. Il s'agit de les aider pour leur permettre de conserver leur autonomie le plus longtemps possible à domicile et de mettre en place des services, notamment des services d'ergothérapeutes, ou des services conseils pour venir à domicile et aider les personnes à concevoir des aménagements au domicile pour vivre mieux à la maison.

Il y avait 4 axes :

– un sur l'information sur les services et les aides qui existent en Wallonie pour pouvoir garder une autonomie maximale à domicile;
– un sur le conseil et le suivi en matière d'aménagement de domicile et d'aide technique;
– un portant sur les programmes d'aides et le financement de ces aides pour les plus de 65 ans;
– un pour les professionnels des réseaux d'échange, des formations, des bonnes pratiques à destination de tous les professionnels du secteur.

À cet égard, les budgets ont déjà été déclinés antérieurement. Mme la Ministre rappelle que, pour le site internet, 50 000 euros ont été dévolus. Ce site est aujourd'hui en cours de construction. En ce qui concerne le deuxième axe, les services de conseils sont aujourd'hui opérationnels. Il était question de 600 000 euros pour le financement des services conseils aînés et de 250 000 euros supplémentaires pour les services conseils AWIPH. Ils sont opérationnels aujourd'hui. Des réunions sont organisées régulièrement pour assurer le suivi du travail au sein du cabinet.

En ce qui concerne le troisième axe, les questions du financement et des négociations sont en cours notamment avec l'ASBL Crédal. Plusieurs rencontres ont été organisées au mois de juin, et Mme la Ministre voudrait renouveler la convention en tenant compte de ce troisième axe du Plan « Bien vivre chez soi ». Le quatrième axe, qui concerne les professionnels, sera principalement développé à partir de 2012.

En ce qui concerne le BAP, pour l'AWIPH, la gestion du BAP implique de nombreux contacts avec les personnes en situation de handicap. Mme la Ministre dit avoir eu l'occasion de faire le point avec l'AWIPH afin d'évaluer les besoins des personnes.

Chaque personne connaît des situations différentes, notamment en termes de soutien familial et de soutien de voisinage. Donc, il faut une écoute attentive de chacun de ces dossiers. Il faut de nombreuses recherches en matière de prestataires de services. Il faut peut-être aussi de nouveaux créneaux à explorer ou construire un nouveau réseau. Cela explique pourquoi certains bénéficiaires du budget d'assistance personnelle rencontrent quelques difficultés pour la mise en place de leur assistance personnelle et, parfois, pour poursuivre l'assistance personnelle lorsque quelque chose intervient dans les rouages de ce qui est mis en place.

Selon les derniers échos, les situations sont peu nombreuses par rapport à l'ensemble du BAP qui a été lancé mais trouvent, généralement, une issue favorable. Il faut parfois un peu de temps pour trouver les bonnes solutions et une issue favorable parviendra dans les prochaines semaines pour les cas qui sont toujours en cours, à ce jour.

Sur les ETA, Mme la Ministre rappelle qu'ils ont eu l'occasion d'évoquer largement la question de l'état d'avancement du plan de relance avec toute la consommation budgétaire. Cela faisait partie des travaux de la commission. À cet égard, elle invite les députés à relire les comptes-rendus des travaux de commission.

En ce qui concerne la préservation de l'emploi et plus particulièrement sur la question des grèves qui concernaient un accord entre les patrons des ETA et les travailleurs des ETA, Mme la Ministre explique qu'ils ne sont en rien – en terme gouvernemental – liés aux questions de l'emploi ou social par rapport aux primes qui étaient concernées dans les ETA.

En ce qui concerne les infrastructures pour personnes handicapées, les besoins sont effectivement nombreux. Il est à tout le moins question d'une estimation de 150 millions d'euros qui a été réalisée par les professionnels du secteur.

Récemment, un groupe de travail a été mis sur pied, auquel se joint l'AWIPH, le cabinet et l'Inspection des finances, puisqu'il existe des difficultés lorsqu'on entrevoit de nouveaux financements via le financement alternatif. Les travaux sont en cours. Il n'y a pas de délais fixés. Le délai dépend des institutions qui sont en attente d'une réponse à leurs besoins de financement en matière de travaux d'infrastructures.

En ce qui concerne la liste unique, l'AWIPH s'est engagée à élaborer une liste unique des bénéficiaires qui souhaitent entrer dans un service d'accueil ou d'hébergement. Là aussi, un groupe de travail piloté par l'AWIPH, principalement

composé de représentants des directions de services, a été mis en place. Ce travail, est complexe. Pour atteindre l'objectif, tous les services doivent jouer le jeu. Aujourd'hui, chaque service dispose de sa propre liste d'attente et la garde jalousement. Selon les dernières informations, le groupe de travail n'a pas encore terminé ses travaux. Cela étant, l'élaboration d'une liste d'attente unique ne se décrétera pas. Il faudra que la solution puisse émaner du secteur lui-même pour qu'il participe et adhère pleinement à ce projet qui prend inévitablement du temps.

Concernant les projets pilotes, notamment les projets novateurs au niveau de l'AWIPH tels que les 16-25 ans et les logements encadrés novateurs, ils seront conclus pour une durée de 3 ans. L'AWIPH a conclu une convention avec les services qui définit les droits et les obligations des parties et les budgets qui y seront consacrés. Une évaluation de ces budgets est prévue. C'est l'AWIPH qui réalisera l'évaluation. Ils ont démarré depuis une petite année maintenant et aucune information qualitative n'est encore disponible. C'est un peu tôt.

Cela étant, Mme la Ministre annonce qu'elle compte renforcer l'action de ces services via l'octroi de points APE notamment en termes de moyens humains. Un appel à candidature devrait être lancé au mois de septembre, à savoir dès la rentrée.

Mme Bertouille remercie Mme la Ministre qui a fait l'exercice d'essayer de répondre à toutes les questions posées.

Cependant, dans le cadre des séminaires, colloques *et caetera*, Mme Bertouille rappelle que Mme la Ministre a évoqué le colloque de fin septembre sur la maladie d'Alzheimer. Elle souligne qu'il n'y avait rien d'autre dans l'ajustement. Le colloque était déjà budgété dans l'initial 2011, mais il n'y a rien d'autre par rapport au Plan Alzheimer qui doit être développé au niveau de la Région wallonne. Or, des actions devaient être menées en termes d'information, de création d'un site internet et de soutien aux aidants suite à la résolution déposée dans ce parlement. Mme Bertouille regrette qu'il n'y ait que le colloque en 2011 et que Mme la Ministre n'a pas profiter de l'ajustement pour faire avancer les objectifs en matière de lutte et de soutien pour la maladie d'Alzheimer.

Concernant l'A.B. 41.04 la commissaire demande davantage de précisions. À l'initial 2011, on était passé de 11 075 000 euros en 2010, à 5 250 000 euros. À l'époque, Mme la Ministre aurait déclaré que : « *Les économies réalisées ont été examinées à l'euro et au centime près, de manière telle à préserver l'équilibre global des différents comptes et sous-comptes CRAC et à maintenir le programme d'investissement*. ». Or, en réponse aux questions, Mme Bertouille rappelle que Mme Madame la Ministre a dit que le million et demi d'euros était provisoire, et dans le programme justificatif il est inscrit que l'augmentation d'un million et demi d'euros porte le montant de 6 750 euros, ce qui correspond à l'annuité qui doit être versée en 2011, déduction faite de l'économie décidée par le gouvernement en date du 29 octobre 2010. L'intervenante estime qu'il y a une discordance entre ce que Mme la Ministre a annoncé dans le budget 2011 initial et ce qui est inscrit aujourd'hui. En plus, Mme Bertouille souhaite obtenir des explications sur les modalités d'emprunt, à savoir, les durées, les taux et le fonctionnement.

Mme la Ministre propose d'inviter le directeur du compte CRAC pour faire un exposé sur les mécanismes des comptes.

Dans les allocations, il était demandé de faire une économie à l'entame des travaux budgétaires 2011, dont 1 million et demi d'euros était une économie provisoire. Il fallait récupérer ce montant afin de financer l'annuité qui doit être versée pour 2011, comme le dit l'ajustement, déduction faite de l'économie décidée par le gouvernement.

Mme Bertouille dit que le problème réside dans le fait que Mme la Ministre avait dit que les économies qui étaient à réaliser étaient, à l'euro près, justes. Elle n'a rien entendu à propos du million et demi.

Mme la Ministre explique qu'il était convenu de le récupérer à l'ajustement, ce qui permet de financer l'annuité CRAC.

Quant au Plan Alzheimer, Mme la Ministre répond qu'il n'y a pas que ce colloque. Le colloque sera le point d'orgue d'une large réflexion menée avec le secteur lié à Alzheimer, notamment les secteurs médicaux, les soins infirmiers, les soins à domicile, les aides familiales, les ligues et les associations de patients qui existent et qui sont aujourd'hui très actives en matière d'information et de sensibilisation à la question de toutes les démences, mais surtout de la maladie d'Alzheimer. Le groupe de travail a abouti sur des propositions. Le colloque permettra grâce à des exposés d'experts de mener un large débat et de mettre en place un centre wallon Alzheimer. Il faudra un peu plus de réflexion et c'est la raison pour laquelle, il n'y a pas de modification à l'ajustement. Les travaux se poursuivent, le colloque s'organise en rassemblant tous les acteurs wallons et parfois internationaux, ceux qui viendront prendre la parole en donnant une place centrale aux personnes atteintes et en donnant une place centrale aux exemples de bonne pratique dans le secteur.

III. VOTE

La Commission de la santé, de l'action sociale et de l'égalité des chances, recommande, par 7 voix contre 2, à la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports l'adoption du projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* de la Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances.

IV. RAPPORT

Il a été décidé de faire confiance au Président et au Rapporteur pour l'élaboration du présent rapport.

Le Rapporteur,

M. Daele.

Le Président,

A. Onkelinx.